



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COURRIER CHAUFFAGE!

14/11/17

[www.cfdtpsarennes.fr](http://www.cfdtpsarennes.fr)

[contact@cfdtpsarennes.fr](mailto:contact@cfdtpsarennes.fr)

M JODER Thérèse  
Directrice du centre de production  
PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES  
Site de Rennes La Janais

Copie : Mr Julien Frédéric DRH

Chartres de Bretagne, le 14 Novembre 2017

**Objet : Température dans les bâtiments.**

Madame la Directrice,

Nous tenons à vous exprimer une nouvelle fois notre indignation sur les conditions de travail des salariés et vous rappeler vos obligations en terme de chauffage.

L'article R4223-13 du code du travail ne donne aucune indication de température maximale ou minimale concernant le confort thermique par contre il vous oblige à maintenir une température convenable.

Nous vous invitons par conséquent à vous inspirer de la norme française AFNOR X 35-203 qui est la référence dans le domaine.

Exemple pour l'atelier : il est conseillé de maintenir une température ambiante de 16° à 18° pour une activité physique moyenne.

Au regard de la situation, les membres CFDT au CHSCTn°2 ont demandé dans un premier temps, une enquête officielle afin de vérifier la fiabilité des sondes de température.

Dans un second temps et si nécessaire, la CFDT saisira l'inspection du travail pour obtenir un retour à une situation convenable.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Laurent VALY  
Secrétaire de la section CFDT La Janais